

# Les aides locales à la rénovation énergétique des logements

En quoi les aides locales peuvent-elles permettre d'affirmer  
la stratégie de rénovation énergétique d'un territoire ?

**DÉCRYPTAGE**

*[Temps de lecture estimé à 15mn]*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**CeDRe**  
Centre de ressources pour les plateformes  
de la rénovation énergétique en  
Auvergne-Rhône-Alpes

# Éléments de contexte

La mise en place d'aides locales relève de la volonté propre de chaque collectivité. Il n'y a pas d'obligation en la matière. Aussi, la définition de ces aides procède-t-elle de stratégies différentes selon les territoires : certains souhaitent affirmer leur présence sur le sujet de la rénovation afin de légitimer leur action aux yeux des acteurs locaux et des citoyens, d'autres entendent augmenter le nombre de personnes sensibilisées en proposant une aide, sur l'audit énergétique ou les écomatériaux par exemple, afin d'asseoir une stratégie spécifique.

Le CeDRe (Centre de Ressources du service public de la rénovation énergétique de l'Habitat de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) a souhaité mettre en lumière les différentes stratégies, mais aussi les difficultés rencontrées par les membres du réseau pour travailler sur ce sujet : manque de connaissance des facteurs de succès des dispositifs existants et des résultats obtenus par ceux qui proposent des aides locales, difficulté à mobiliser les élus, évolutions permanentes des aides nationales... Il était également important d'identifier certaines bonnes pratiques mises en œuvre par des membres du réseau pour organiser et définir la mise en place d'aides locales.

Dans l'optique de préfigurer un éventuel chantier à plus long terme sur ce sujet, le CeDRe propose cette note de cadrage visant à répondre à la problématique suivante : **en quoi les aides locales peuvent-elles permettre d'affirmer la stratégie de rénovation énergétique d'un territoire ?**

Pour ce faire, nous avons réalisé plusieurs entretiens avec des collectivités ayant mis en place des aides locales ainsi qu'avec une structure opératrice du SPPEH d'Auvergne-Rhône-Alpes afin d'identifier les différentes stratégies, difficultés ou encore des bonnes pratiques sur ce sujet.

Ces entretiens ont été réalisés auprès de :

- Émilie Catherin, chargée de mission éco-rénovation de l'habitat à la Métropole de Lyon
- Julien Coudert, coordinateur du service public intercommunal de l'énergie sur le territoire Biovallée
- Adeline Gimenez, coordinatrice d'équipe et conseillère info énergie à l'AGEDEN Isère
- Roland Ruiz, chargé de mission Rénovation énergétique des logements privés au Grand Chambéry
- Céline Robin, chargée de mission habitat à la Ville de Villeurbanne
- Adrien Chagneux d'Antuono, responsable du service Rénovation du Bâti privé à la Communauté de Communes Saône-Beaujolais
- Marine Cariou, directrice adjointe de la direction de l'Habitat au Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

**L'objectif de cette note est donc de faire l'état des lieux des typologies d'aides locales existant dans la région et de permettre aux collectivités souhaitant monter un tel dispositif d'en cerner les enjeux majeurs, afin d'avoir les clés pour construire un système d'aides adapté à leurs objectifs.**

04	<b>1 - Les enjeux liés aux aides locales</b>
05	<b>2 - En Auvergne-Rhône-Alpes, des dispositifs variés répondant à des objectifs spécifiques</b> <ul style="list-style-type: none"><li>2.1. Encourager des rénovations performantes pour atteindre les objectifs stratégiques environnementaux</li><li>2.2. Amener les ménages vers le service public</li><li>2.3. Un enjeu de visibilité pour l'action publique : un levier politique et une garantie de confiance</li></ul>
08	<b>3 - Risques / freins liés à la mise en place d'aides locales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>3.1. Des portages politiques hétérogènes</li><li>3.2. Quand le quantitatif l'emporte sur le qualitatif</li><li>3.3. Les aides locales ne permettent pas à elles seules une véritable massification</li></ul>
10	<b>4 - Bonnes pratiques identifiées</b> <ul style="list-style-type: none"><li>4.1. Construire un règlement adapté à son territoire</li><li>4.2. Articuler les aides locales avec les autres dispositifs</li><li>4.3. Adapter l'aide au budget disponible</li><li>4.4. Assurer la stabilité du dispositif et la facilité d'instruction</li><li>4.5. Dialoguer avec les professionnels du secteur</li><li>4.6. Encourager la rénovation performante ou les bouquets de travaux</li></ul>
14	<b>5 - Ce qu'il faut retenir</b>

# 1 - Les enjeux liés aux aides locales

Les aides locales s'inscrivent dans un écosystème de la rénovation énergétique particulièrement instable, en perpétuelle évolution. Ainsi, les aides financières – notamment nationales – ne sont pas toujours lisibles, à cause de changements réguliers concernant les travaux éligibles ou les conditions de revenus, mais aussi de leur nombre et de l'hétérogénéité de leurs critères et processus d'instruction (MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité, CEE, éco-prêt à taux zéro, aides locales...).

De plus, la rénovation globale et performante, ou a minima les bouquets de travaux, sont peu encouragés par les aides nationales, et les travaux monogestes représentent ainsi la majorité des travaux de rénovation réalisés. Or, ces travaux ne permettent souvent pas de réaliser des économies d'énergie significatives. Aussi, la notion de « rénovation énergétique », et encore plus celle de rénovation énergétique globale et performante, manquent d'une définition claire, qui rende compte du fait que les travaux ayant un effet réel sur la baisse des consommations d'un bâtiment sont souvent coûteux et assez complexes, mais nécessaires et pertinents dans un contexte d'urgence climatique.

Le contexte national lié à la rénovation énergétique, avec l'arrivée fréquente de nouvelles orientations (passage du SPPEH au SPRH, arrivée de Mon Accompagnateur Renov'...), ajoute de l'instabilité pour les territoires qui souhaitent déployer des aides locales. Ainsi, le passage du SPPEH au SPRH impose-t-il un transfert du portage politique de l'énergie/environnement vers l'habitat. Les territoires et opérateurs accueillent positivement ce transfert qui semble de bon sens (portage par une agence unique et rattachement aux politiques habitat). Toutefois, de nombreux territoires s'interrogent sur leur légitimité à porter cette compétence habitat (Conseils départementaux, Région) et donc à continuer de proposer des aides locales afférentes.

De manière générale, et c'est ce qui est affirmé dans cette note, les collectivités porteuses de SPPEH en Auvergne-Rhône-Alpes espèrent une simplification des aides nationales aux travaux, pour fluidifier le conseil et l'accompagnement au montage des dossiers financiers, concentrer les efforts sur l'accompagnement technique et favoriser la mise en cohérence de toutes les aides (nationales et locales) dans une logique de rénovation performante.

## 2 - En Auvergne-Rhône-Alpes, des dispositifs variés répondant à des objectifs spécifiques

### 2.1 - Encourager des rénovations performantes pour atteindre les objectifs stratégiques environnementaux

Sur la base d'entretiens menés par le CeDRe, plusieurs éléments déclencheurs de la mise en place d'aides locales à la rénovation énergétique ont pu être identifiés.

1/ Les aides les plus anciennes ont été créées à la suite de démarches réglementaires ou de dispositifs nationaux. Ce fut par exemple le cas avec les plans climat, afin d'atteindre les objectifs de rénovation énergétique du parc bâti du territoire. Ainsi, la ville de Villeurbanne et la Métropole de Lyon ont-elles lancé leurs aides respectivement en 2013 et 2015 à la suite de l'élaboration de leur plan climat. Ensuite, plusieurs aides ont été lancées dans le cadre du dispositif TEPCV en 2017 (Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte). Ces aides avaient alors été construites avec un focus énergie et climat plutôt que social. Ces deux « générations d'aides avaient ainsi des objectifs techniques et de baisse de consommation d'énergie plus ambitieux que ceux des aides nationales. En effet, les aides nationales encouragent souvent les monogestes (comme l'aide « pompe à chaleur » dans le cadre des CEE ou Ma Prime Rénov), alors que les aides locales encouragent généralement des travaux de rénovation performante et globale, en créant des aides conditionnées à un niveau BBC ou un bouquet de travaux par exemple.

2/ Comme indiqué par le Grand Chambéry, ces aides sont un outil que les structures opératrices du SPPEH peuvent utiliser pour amener les particuliers vers un projet plus performant que ce qui était envisagé au départ. Certaines collectivités font ainsi en sorte que le financement soit plus intéressant pour les ménages s'ils atteignent des niveaux volontaires voire exemplaires. Ces aides peuvent jouer un réel rôle dans le passage à l'action des porteurs de projets, en particulier pour les ménages en dehors des critères ANAH qui sont à ce jour peu financés et laissés de côté par les aides nationales. Certaines collectivités, comme la Métropole de Lyon, ont d'ailleurs pour objectif de combler ce manque avec son dispositif Ecorénov' visant tous les propriétaires sans critères de ressources.

La plupart du temps, les aides locales ne permettent pas à elles seules d'atteindre les objectifs fixés par les plans climat. Cela s'explique par le fait que les moyens financiers et humains ne sont pas suffisants pour accompagner le nombre visé de projets de rénovation.

## 2.2 - Amener les ménages vers le service public

Les aides ont souvent un « effet d’hameçonnage ». Elles permettent d’amener les ménages vers le service public et l’accompagnement gratuit et neutre proposé par le territoire. L’AGEDEN indique par exemple que le nombre de demandes d’accompagnement de porteurs de projets venant des intercommunalités proposant des aides locales est plus élevé (que dans celles qui n’en proposent pas), notamment pour les petites intercommunalités. C’est également le constat réalisé par le Département du Puy-de-Dôme, lequel a décidé de renforcer ses aides à l’amélioration de l’habitat privé lors de la mise en place du SPPEH. Les retours obtenus auprès des porteurs de projets indiquent que si dans un premier temps ils prennent rendez-vous avec un conseiller essentiellement

dans l’optique d’obtenir des aides financières, ils sont par la suite satisfaits de l’accompagnement technique dont ils ont bénéficié.

Les aides locales permettent ainsi de donner une certaine légitimité aux collectivités qui se fixent des objectifs de rénovation ambitieux et encouragent le passage à l’action. Certaines aides sont vraiment conçues pour entrer dans la boucle d’un projet de rénovation, notamment dans le cas des copropriétés. Elles prennent généralement la forme d’aides à l’audit énergétique (voir exemple de Villeurbanne ci-dessous). Finalement, les aides locales ont vraiment un effet levier sur l’accompagnement global à la rénovation.



### – L’exemple de Villeurbanne – Une aide à l’ITE (Isolation Thermique par l’Extérieur) comme « produit d’appel »

**Le dispositif phare des aides locales de Villeurbanne est l’aide à l’isolation par l’extérieur des copropriétés (lié au fait que la ville impose des ravalements de façades). C’est souvent dans l’objectif d’obtenir cette aide que les porteurs de projets prennent initialement rendez-vous avec un conseiller. Finalement, ils prennent ensuite connaissance de toutes les aides existantes (nationales, métropolitaines et communales) et se dirigent vers des projets BBC ou « -35% » car les financements sont ainsi plus intéressants. L’enveloppe pour l’aide ITE est donc finalement peu consommée, mais le dispositif est conservé car il a vraiment un rôle de « produit d’appel ». Des sous-budgets sont votés pour chaque aide, mais en réalité les fonds votés initialement pour l’aide ITE peuvent être utilisés pour des projets de rénovation BBC par exemple.**

**De plus, l’animation locale du dispositif par conventionnement avec les associations ALEC et SOLIHA est véritablement la clef de la réussite pour mener à bien les projets de rénovation, complémentaire à l’existence de ces aides. Cet accompagnement permet aux porteurs de projets de bénéficier d’une aide dans la définition de leur projet, la recherche des aides mobilisables et l’ingénierie financière. La présence des associations en assemblée générale de copropriété permet également d’expliquer et argumenter sur l’intérêt d’une rénovation ambitieuse, permettant ainsi l’aboutissement de nombreux projets qui sinon n’auraient pas vu le jour (lien vers l’aide).**





## 2.3 - Un enjeu de visibilité pour l'action publique : un levier politique et une garantie de confiance

Les aides locales sont un bon moyen d'être acteur de la rénovation sur son territoire. En effet, plusieurs collectivités font le constat que cet ancrage local donne confiance aux habitants, qui se sentent soutenus dans leur projet par la collectivité. Cela permet également de montrer aux porteurs de projets de rénovation que leur commune ou agglomération se positionne sur les enjeux de transition énergétique et écologique, et investit dans ce domaine.

Si certaines collectivités mettent en place des aides locales dans le cadre d'une stratégie liée aux enjeux climatiques et énergétiques, d'autres le font pour atteindre des objectifs plutôt sociaux :

- Diminuer le reste à charge des ménages modestes à très modestes pour leur permettre de pouvoir envisager les travaux,
- Aider les ménages intermédiaires pour limiter les effets de seuil liés aux aides nationales,
- Ou encore aider les ménages modestes à très modestes en copropriété pour que ceux-ci ne se retrouvent pas dans une situation financière compliquée lorsque des travaux de rénovation sont votés.

Par ailleurs, la mise en place d'aides locales permet à la collectivité d'avoir une meilleure visibilité des travaux de rénovation réalisés sur son territoire (grâce au suivi des aides). Cet élément a plusieurs fois été cité par les collectivités avec lesquelles nous avons échangé comme un argument pouvant convaincre les élus de consacrer une enveloppe à ce type de dispositif.

L'objectif des aides locales peut ainsi être de **compléter les aides nationales en prenant en compte les spécificités de son territoire**. Enfin, ces aides locales **encouragent la montée en compétences des artisans, et créent de la richesse locale**.



## 3 - Risques / freins liés à la mise en place d'aides locales

### 3.1 - Des portages politiques hétérogènes

Un des principaux freins identifiés par les chargés de mission avec lesquels nous avons échangé est le manque de portage ou de volonté politique. En effet, si le déploiement des aides locales peut être encouragé et facilité par une volonté politique stable et forte, la mise en place de ces aides sur le territoire peut être largement ralentie par des élus réticents. Dans certaines communes, il est compliqué de convaincre les élus de consacrer un budget à ce type de dispositif, parce qu'ils préfèrent financer des projets plus « concrets » et visibles, ou parce que les budgets se resserrent sur les compétences obligatoires. Ces réticences peuvent parfois être levées si les aides sont co-financées, par la Région ou l'ADEME notamment. Au niveau du Grand Chambéry, les élus ont ainsi le sentiment de partager la charge avec une autre instance (Département) et se sentent « sécurisés » par une dynamique à plus large échelle que celle de leur seul territoire.

Plusieurs aides ont ainsi été lancées dans la région grâce à des fonds TEPCV ou des AMI de la Région (notamment par les communautés de communes de la Biovallée et plusieurs intercommunalités iséroises). Selon l'AGEDEN, quand ces co-financements touchent à leur fin, les élus acceptent

généralement de poursuivre le dispositif sur fonds propres, soit parce que cette période de co-financement a servi de test et a permis de prouver la pertinence d'un tel dispositif, soit parce qu'il est délicat d'arrêter un dispositif qui fonctionne, même s'ils sont toujours en doute sur leur capacité à le financer complètement.

C'est notamment le cas de la CC Saône-Beaujolais, qui a bénéficié d'une enveloppe de 200 000 euros venant du dispositif TEPCV, et consacre aujourd'hui 300 000 euros par an aux aides locales à la rénovation énergétique sur ses fonds propres, car les élus ont été confortés quant à la pertinence du dispositif. Pour le Grand Chambéry, cela a été plus compliqué de faire voter cet auto-financement, dans un contexte de tension budgétaire où les collectivités se recentrent sur leurs compétences obligatoires. D'autres élus au contraire valorisent dans leur communication le fait que la collectivité finance seule le dispositif, notamment pour montrer leur engagement fort sur les sujets de transition énergétique et écologique. C'est le cas de la Ville de Villeurbanne qui bénéficie d'un effet levier grâce à une bonne coordination avec le dispositif de la Métropole de Lyon.

### 3.2 - Quand le quantitatif l'emporte sur le qualitatif

Un des risques identifiés quant à la mise en place d'aides locales est que les élus soient plus intéressés par le nombre de ménages aidés que par l'aspect qualitatif des travaux réalisés. En effet, il leur paraît plus intéressant de pouvoir communiquer sur un nombre important de ménages ayant bénéficié de l'aide plutôt que sur un faible nombre de projets de rénovation performante. Pourtant, il est important que les aides favorisent également des travaux permettant une réelle baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Certaines collectivités ont justement pour objectif d'encourager les projets ambitieux, même s'ils sont moins nombreux, en incluant au règlement d'attribution des aides des conditions assez contraignantes concernant l'utilisation de matériaux biosourcés ou l'atteinte d'un niveau BBC après travaux par exemple.





### 3.3 - Les aides locales ne permettent pas à elles seules une véritable massification

Ce dernier point peut être considéré comme une limite des aides locales. Plusieurs acteurs nous ont fait part du fait que les aides locales ne sont généralement pas suffisantes pour permettre une massification des travaux de rénovation, notamment à cause de leur montant, peu élevé par rapport à ceux déployés dans le cadre des aides nationales.

L'aide locale peut parfois permettre de gommer certains effets pervers des aides nationales, comme les effets de seuil liés aux critères d'éligibilité basés sur les revenus des ménages, et apporter une réelle identité locale de la rénovation énergétique grâce à un règlement adapté aux caractéristiques du territoire. Cependant, elle ne permet pas de s'affranchir complètement des évolutions régulières au niveau national. En effet, les aides nationales continuent à s'imposer et à donner la tendance.

Le territoire de Biovallée indique par exemple que l'objectif de son dispositif n'est pas de massifier. Les budgets votés par les EPCI ne permettent pas d'accompagner tous les projets de rénovation qui devraient être menés pour atteindre les objectifs du PCAET ou du SRADDET par exemple. Leur objectif est plutôt démonstrateur : accompagner des rénovations exemplaires et apporter un complément sur les points techniques qui ne sont pas mis en avant au niveau national, comme l'utilisation de matériaux biosourcés, ou l'obligation d'intégrer le poste ventilation au bouquet de travaux, pour avoir des références et gagner en légitimité vis-à-vis de l'État (et lui demander ensuite de mettre les moyens pour massifier les rénovations performantes).

Enfin, le territoire de Biovallée suggère que les aides locales ne peuvent pas être une solution miracle permettant à elles seules de massifier les projets de rénovation globale. Ces aides doivent venir en complément d'un important accompagnement des ménages.

## 4 - Bonnes pratiques identifiées

### 4.1 - Construire un règlement adapté à son territoire

La plupart des collectivités interrogées s'accorde sur le fait qu'il est primordial de construire un règlement d'aides adapté aux spécificités de son territoire. Le rôle du chargé de mission est donc très important, car il faut connaître les typologies de bâti présentes sur le territoire, son tissu d'artisans, la part de résidences secondaires et de logements loués, la répartition des profils de ménages, le budget disponible ou encore la volonté politique. Ces éléments permettent ensuite de s'interroger sur l'impact souhaité, et identifier la manière de faire effet levier pour atteindre l'objectif.



#### - Le retour d'expérience de l'AGEDEN - Des aides différentes en fonction des types de territoire

L'AGEDEN assure la mission d'Espace Conseil – France Renov' sur le département de l'Isère, hors métropole grenobloise. Parmi les 17 intercommunalités pour lesquelles l'association assure ce service, neuf proposent des aides à la rénovation énergétique. Ces aides locales ont certaines similitudes mais ne sont jamais tout à fait identiques. Les territoires mettant en place des aides au diagnostic sont souvent des territoires plutôt en avance sur les sujets de transition énergétique, avec des habitants sensibilisés, pour lesquels une aide à l'audit énergétique peut suffire pour faire venir les porteurs de projet vers l'accompagnement du service public. Dans certains territoires moins précurseurs sur ces enjeux, l'aide aux travaux est un coup de pouce plus fort et nécessaire, permettant de stimuler l'accompagnement.

Sur les plus petits territoires en revanche, les aides locales sont un vrai coup de pouce pour « ancrer » l'accompagnement. Les aides locales en Isère concernent en majorité les propriétaires occupants

ou bailleurs et non les résidences secondaires. Les montants d'aides sont souvent compris entre 2000 et 3000€ par projet. Les aides se différencient sur certaines conditions d'éligibilité : conditions de ressources ou non, exigence d'utilisation de matériaux biosourcés ou de rénovation globale, possibilité d'autorénovation par exemple. La Communauté de Communes de l'Oisans a ainsi autorisé le fait de ne pas faire appel à des artisans RGE, car beaucoup d'artisans du territoire – par ailleurs saisonniers – ne sont pas labellisés. Cet EPCI autorise aussi le financement de l'autorénovation, considérant ainsi l'intérêt d'accompagner les nombreux ménages du territoire concernés sur l'atteinte d'objectifs de performance. Pour que l'instruction des dossiers se fasse simplement, les conseillers de l'AGEDEN ont territorialisé l'accompagnement en attribuant des zones géographiques aux conseillers qui sont formés aux spécificités de l'instruction de chaque aide locale.



## 4.2 - Articuler les aides locales avec les autres dispositifs

L'aide locale vient compléter les dispositifs existants mis en œuvre au niveau national, régional ou départemental. Elle doit s'articuler pour venir combler une carence et/ou renforcer un axe stratégique privilégié par les élus locaux.

La commune de Villeurbanne a par exemple décidé de ne plus financer les audits énergétiques car la Métropole de Lyon le faisait aussi à hauteur de 70%. Dans une logique de simplification de l'instruction des aides, la commune se calque sur les aides de la Métropole, en ajoutant des éléments jugés importants, notamment mettre l'accent sur le financement des ménages intermédiaires qui sont éligibles à peu de financements nationaux.

Le fait que le dispositif puisse être construit par et pour le territoire, permettant de traduire une stratégie affirmée et une volonté politique locale, peut être un argument pour convaincre les élus de la pertinence d'un tel dispositif : ambition climatique, sortie de la précarité énergétique, volonté d'aider les ménages intermédiaires et supérieurs peu financés au niveau national, encourager l'utilisation de matériaux biosourcés, suivi des projets de rénovation accompagnés, développement économique avec des emplois locaux... Les objectifs visés sont variés et les règlements construits en fonction de ces derniers.

## 4.3 - Adapter l'aide au budget disponible

L'aide locale doit être adaptée au budget disponible dans la collectivité, et ce de plusieurs façons. Lors de la construction de ses aides à la rénovation énergétique, le Département du Puy-de-Dôme a en effet, après plusieurs simulations prenant en compte le budget disponible pour ce dispositif et le coût moyen des travaux, décidé de financer à hauteur de 10% du coût moyen d'un projet, c'est-à-dire 2000€ pour l'aide « -35% » et 4000€ pour l'aide BBC. Ce montant devait générer un effet levier tout en respectant ses contraintes budgétaires. Seuls les ménages hors critères ANAH peuvent bénéficier de ces aides forfaitaires. Les ménages modestes et très modestes peuvent bénéficier d'autres aides telles qu'un prêt à taux zéro et/ou une subvention modulable.

Pour s'assurer que le budget voté permette de financer tous les dossiers éligibles aux aides, une solution, proposée par l'AGEDEN en Isère, est d'avoir un règlement assez restrictif concernant les conditions techniques, ou des conditions sur les revenus, quitte à élargir les conditions d'éligibilité l'année suivante si le budget n'est finalement pas utilisé complètement. Plusieurs acteurs recommandent également, en cas de faible budget, de financer seulement l'audit ou la maîtrise d'œuvre ; cela permet tout de même d'amener les porteurs de projets vers le service public et peut, dans certains territoires, suffire à lancer des projets de rénovation.

Quel que soit le montant alloué à l'aide, il est important de ne pas « saupoudrer » mais plutôt de bien financer les projets, afin d'avoir un réel effet levier. En effet, si les montants par ménage sont trop faibles, les aides locales peuvent

paraître anecdotiques par rapport aux autres financements actionnables par les porteurs de projets et ne pas avoir de réel effet déclencheur ou mener vers un projet plus ambitieux.

Par ailleurs, la Ville de Villeurbanne a fait le choix d'avoir un budget global pour les différentes aides à la rénovation énergétique portées par la commune. Ainsi, des montants prévisionnels sont fixés pour les différents dispositifs, mais si finalement le montant alloué à l'aide aux travaux d'isolation par l'extérieur n'est pas dépensé, il peut être utilisé pour financer des projets de rénovation BBC par exemple. La communauté de communes Saône-Beaujolais recommande d'ailleurs d'explorer des modes de financement, autres que l'aide aux travaux, tels que le tiers financement ou l'avance sur subvention.

Enfin, autre argument mentionné : les aides locales permettent d'équilibrer budget d'investissement et budget de fonctionnement, et ainsi justifier auprès des élus des dépenses de fonctionnement nécessaires pour l'animation et l'ingénierie. En effet, il est clair que ces dépenses d'investissement, face auxquelles les élus sont généralement plus favorables, qui prennent ici la forme d'aides locales, ne peuvent être mobilisées par les particuliers que s'il existe une animation suffisante permettant de les sensibiliser et les accompagner.



## 4.4 - Assurer la stabilité du dispositif et la facilité d'instruction

La stabilité du dispositif a été plusieurs fois citée comme une condition de succès des aides locales, notamment en assurant une meilleure lisibilité pour les usagers. En ce sens, la Métropole de Lyon cherche à garder un dispositif stable depuis sa création en 2015. Des modifications légères peuvent être apportées, le règlement réajusté, des bonus ajoutés, mais le cœur du dispositif doit rester le même. Cela simplifie ainsi le travail des conseillers et permet aux rénovations de voir le jour malgré l'inertie de certains projets, notamment le délai entre la naissance du projet et la réalisation des travaux. Ce point est particulièrement vrai

pour les copropriétés, pour lesquelles le temps de réflexion avant un projet est souvent plus long que pour les maisons individuelles. L'AGEDEN et la Ville de Villeurbanne indiquent que les aides pérennes sont celles qui fonctionnent le mieux.

Une instruction simple est également une bonne pratique identifiée par les chargés de mission. Dans le cas de Villeurbanne par exemple, le règlement est basé sur celui du dispositif de la Métropole Ecoréno'v, afin de ne pas rendre l'instruction des différentes aides plus complexe qu'elle ne l'est déjà.

## 4.5 - Dialoguer avec les professionnels du secteur

Le développement d'aides locales à la rénovation énergétique permet de développer l'activité économique du secteur sur le territoire. Cela peut être également l'occasion d'encourager la montée en compétence des artisans et leur labellisation RGE. Dans certains cas, les artisans, en ayant connaissance des aides proposées par la collectivité, font venir les porteurs de projet vers le service public, participant ainsi à la communication de la collectivité.

Pour le territoire de Biovallée, les aides qui encouragent les bouquets de travaux permettent aux artisans d'apprendre à travailler ensemble afin d'atteindre des objectifs communs de réduction de consommation d'énergie. Durant la première phase du dispositif, les aides à la rénovation énergétique incitaient les artisans à encourager les ménages à engager plus de postes de travaux.

Aujourd'hui, les carnets de commande des artisans du secteur sont pleins, les délais d'intervention s'allongent, les artisans risquent donc d'avoir moins le temps d'encourager ce type de projet. Face à une main d'œuvre débordée, le rôle de la collectivité évolue vers un accompagnement qui optimise l'intervention des artisans en orientant les ménages vers des travaux à forte plus-value environnementale.



### – L'exemple du Grand Chambéry – Une charte permettant de faire connaître les objectifs du territoire

**Le Grand Chambéry a proposé une charte afin d'avoir des artisans affiliés à son SPPEH. Les organisations professionnelles ont dans un premier temps émis des réserves sur la méthode, mais après avoir compris que cette charte avait surtout pour objectif de faire connaître les objectifs de la collectivité, et de mettre en avant des entreprises volontaristes, elles ont validé la diffusion de la charte. L'objectif du Grand Chambéry est d'accompagner les professionnels dans la prise en compte des enjeux climatiques et des priorités locales que sont l'adaptation au changement climatique et la réduction drastique des consommations. Outre la charte, des ateliers et**

**animations portés par le dispositif mon PASS'RENOV sont organisés plusieurs fois par an pour mobiliser le grand public et les artisans autour de la rénovation globale et performante qui permet de répondre à ces enjeux. Pour autant, l'obtention des aides n'est pas conditionnée au fait de travailler avec les artisans affiliés. Le site de Grand Chambéry propose une page « Artisans affiliés », qui liste, par métier, les artisans/entreprises ayant signé la charte ce qui permet aux opérateurs de donner des références aux porteurs de projets sans compromettre leur neutralité. Cette page fournit également le lien vers l'annuaire national RGE (site rénovation Info service).**





## 4.6 - Encourager la rénovation performante ou les bouquets de travaux

Les aides locales permettent d'orienter les typologies de travaux de rénovation énergétique sur le territoire. Elles peuvent ainsi encourager et favoriser la rénovation globale performante, ou au moins les bouquets de travaux. Les rénovations poste par poste sont souvent plus facilement envisagées par les porteurs de projet, car certaines aides les y encouragent et les montants à déboursier sont moins importants. Cependant, juxtaposer plusieurs gestes de rénovation année après année ne permet pas, la plupart du temps, d'atteindre le niveau BBC. Les aides locales peuvent ainsi être des arguments forts permettant aux conseillers du service public d'inciter les ménages à envisager une rénovation globale performante ou, au moins, de choisir un bouquet de travaux permettant d'atteindre un niveau BBC en peu d'étapes.

Il faut cependant noter que dans certains cas, les niveaux BBC ou « -35% » ne peuvent pas être atteints en raison de contraintes techniques ou architecturales des bâtiments. Pour prendre en compte cette limite, certaines collectivités font le choix d'avoir une aide pour ces cas particuliers. Les porteurs de projets doivent ainsi démontrer l'impossibilité technique d'atteindre les objectifs fixés par la collectivité pour pouvoir tout de même bénéficier d'un financement. C'est le cas notamment de la Métropole de Lyon. En effet, deux premiers niveaux de performance donnent accès aux aides aux travaux : le niveau volontaire (-35% d'économie

d'énergie), et le niveau exemplaire (BBC).

Un troisième niveau existe pour les copropriétés et bailleurs sociaux. Il vise les projets dits « projets innovants et démonstrateurs » et permet de mobiliser une aide aux travaux supérieure afin de financer en partie les surcoûts liés à des contraintes techniques, architecturales, urbaines. Il est demandé de justifier des contraintes identifiées, que les travaux entrepris aillent au maximum des économies d'énergie possibles, et que les niveaux volontaires et BBC rénovation ne soient pas atteignables. L'exigence minimale est à -25% d'économie d'énergie.

Enfin, les aides locales peuvent encourager la prise en compte d'autres enjeux environnementaux lors des travaux, en proposant des bonus si les travaux comprennent l'installation d'équipements de production d'énergies renouvelables, l'utilisation d'écomatériaux, ou encore un projet de végétalisation. Plusieurs collectivités ont fait le choix d'intégrer ce système de bonus, notamment la Métropole de Lyon et la CC Saône-Beaujolais.



## Ce qu'il faut retenir

1. **La mise en place d'aides locales est un moyen de sensibiliser les élus** et de pérenniser les dispositifs. Un élu moteur peut mobiliser autour de lui grâce à des résultats probants et ainsi faciliter l'engagement des autres élus, facilitant ainsi la pérennisation de l'engagement de la collectivité sur le long terme.
2. Pour fonctionner, les aides locales **doivent être aussi stables et pérennes que possible**, afin de gagner en lisibilité et fiabilité pour les usagers. Ainsi, il faut proposer une architecture d'aide solide et claire dans sa globalité, mais ne pas hésiter à se lancer et réajuster le règlement par la suite si nécessaire. Par ailleurs, le règlement d'aide doit être voté pour une durée d'au moins deux ou trois années à la fois.
3. Les aides locales permettent d'**amener les porteurs de projet vers le service public**, et c'est celui-ci, grâce à son accompagnement neutre et gratuit, qui permet de sortir du raisonnement sur le « droit » aux aides et d'aller vers des projets effectivement pertinents d'un point de vue environnemental.
4. Ces aides **ne permettent pas de s'affranchir des évolutions des aides au niveau national**, mais elles peuvent permettre de stabiliser la stratégie de rénovation énergétique d'un territoire, de pallier les manques avec des aides plus ciblées et articulées avec l'écosystème national, et de développer une identité locale de la rénovation énergétique.
5. **Les aides locales doivent s'articuler avec les autres dispositifs en place** en venant les compléter et/ou les renforcer en fonction de la volonté politique. Leur instruction ne doit pas complexifier un parcours usager déjà semé d'embûches. Les règlements doivent privilégier la simplicité.
6. **Un équilibre doit être trouvé dans les règlements entre contrainte et souplesse**. En effet, pour respecter le budget alloué au dispositif et financer des projets performants et pertinents, il convient d'avoir des conditions assez strictes, qui permettent également d'éviter les effets d'aubaine, tout en restant assez souple pour pouvoir, si besoin, adapter le dispositif au cours du temps aux spécificités du territoire et au budget.
7. **Les aides doivent être adaptées au contexte local**. Entre territoires urbains et ruraux, avec du bâti ancien ou plus récent, des tissus d'artisans plus ou moins denses, les aides doivent être adaptées aux caractéristiques du territoire pour être pertinentes. Une bonne connaissance de celles-ci est donc primordiale. Ainsi, le rôle du chargé de mission est très important. Les objectifs politiques doivent être pris en compte afin d'assurer un portage facilitant le maintien d'un tel dispositif. Les aides locales sont vraiment un outil pouvant s'adapter à la configuration politique, technique, sociologique, bâtiminaire... du territoire.
8. Il ne faut pas négliger le fait que les aides peuvent **avoir un « effet pervers » concernant les prix pratiqués par les professionnels** (même s'il est difficile d'analyser précisément cet effet pervers). Pour autant, les aides locales restent un moyen de convaincre et « d'hameçonner » les particuliers.
9. Dans le contexte d'urgence climatique que nous vivons, les aides doivent **privilégier les projets de rénovation performante**.

**En conclusion, il est nécessaire d'avoir un temps de réflexion permettant de construire des aides pertinentes et adaptées au territoire. Mais il faut garder en tête qu'aucun dispositif ne sera jamais parfait, des adaptations devront toujours être envisagées tôt ou tard. Il faut donc parfois ne pas hésiter à se lancer !**



## – Pour aller plus loin –

### Biovallée

- ☞ [www.biovallee.net/production-denergie-et-reduction-des-consommations-en-biovallee](http://www.biovallee.net/production-denergie-et-reduction-des-consommations-en-biovallee)
- ☞ [www.cccps.fr/poles-de-competences/habitat-amenagement-durable/renovation-energetique-batiments/particuliers](http://www.cccps.fr/poles-de-competences/habitat-amenagement-durable/renovation-energetique-batiments/particuliers)
- ☞ [www.valdedrome.com/5575-une-politique-energetique-ambitieuse.htm](http://www.valdedrome.com/5575-une-politique-energetique-ambitieuse.htm)

### Grand Chambéry

- ☞ [www.grandchambery.fr/1574-mon-pass-renov.htm](http://www.grandchambery.fr/1574-mon-pass-renov.htm)
- ☞ [www.grandchambery.fr/1919-artisans-affilies.htm](http://www.grandchambery.fr/1919-artisans-affilies.htm)

### Métropole de Lyon

- ☞ [www.grandlyon.com/services/ecorenov](http://www.grandlyon.com/services/ecorenov)
- ☞ [www.alec-lyon.org/services/aides-et-accompagnements/ecorenov-service-aide-eco-renovation-des-logements](http://www.alec-lyon.org/services/aides-et-accompagnements/ecorenov-service-aide-eco-renovation-des-logements)

### Ville de Villeurbanne

- ☞ [www.villeurbanne.fr/mon-quotidien/mes-aides/mieux-chez-moi-une-aide-pour-ameliorer-mon-logement](http://www.villeurbanne.fr/mon-quotidien/mes-aides/mieux-chez-moi-une-aide-pour-ameliorer-mon-logement)

### Département du Puy-de-Dôme

- ☞ [www.renovactions63.fr/service-public-renovation-energetique-habitat-2](http://www.renovactions63.fr/service-public-renovation-energetique-habitat-2)

### CC Saône-Beaujolais

- ☞ [www.renovenbeaujolais.fr](http://www.renovenbeaujolais.fr)



A l'initiative de



Soutenu par



---

## Contact CeDRe

cedre@develop.fr  
www.auvergnerhonealpes.fr

Rédaction : Transitions  
Comité éditorial : DEVLOP' et Viviane Hamon Conseil  
Montage graphique : DEVLOP'  
● Novembre 2022

 Retrouvez toutes les publications du CeDRe sur LinkedIn [www.bit.ly/link-cedre](http://www.bit.ly/link-cedre)